

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

Envoyé en préfecture le 11/06/2015
Reçu en préfecture le 11/06/2015
Affiché le **2015.04.15**
ID : 032-243200417-20150602-2015_04_15-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE**

-----0-----
SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2015

L'an deux mille quinze, le 2 juin à 19h00, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 50 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de réunion de la Communauté de Communes de la Ténarèze, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: ESPERON Patricia, CLAVERIE Claude, BARTHE Raymonde, BEZERRA Gérard, MELIET Nicolas, DUFOUR Philippe, BROCA-LANNAUD Marie-Thérèse, BELLOT Daniel, BOISON Maurice remplacé par son suppléant Jean-Louis DUBUC, DUBOS Patrick, DULONG Pierre, FERNANDEZ Xavier, GOZE Marie-José, LABATUT Michel, MAURY Jacques, RODRIGUEZ Jean remplacé par sa suppléante Pascale ULIAN, SAINT-MEZARD Guy, BEYRIES Philippe, BOLZACCHINI Laurent, CHATILLON Didier, DELPECH Hélène, GARCIA Marie-Paule, LAURENT Cécile, MARCHAL Rose-Marie, MARTINEZ Françoise, MONTANE-SEAILLES Marie-Claude, NOVARINI Michel, PINSON Alain, ROUSSE Jean-François, SACRE Thierry, SONNINO Marie, TURRO Frédérique et VAN ZUMMEREN Roël.

ABSENTS EXCUSÉS : BARRERE Etienne, DUPOUY Francis TOUHE-RUMEAU Christian, CAPERAN Paul, CARDONA Alexandre, MARTIAL Vanessa, OUADDANE Atika et TRAMONT Jean.

ABSENTS : BATMALE Patrick, BOUE Henri, COLAS Thierry, DIVO Christian, LABORDE Martine, MESTE Michel, LABEYRIE Nicolas, MONDIN-SEAILLES Christiane.

PROCURATIONS : TOUHE-RUMEAU Christian a donné procuration à DUBOS Patrick, CAPERAN Paul a donné procuration à SAINT-MEZARD Guy, CARDONA Alexandre a donné procuration à GARCIA Marie-Paule, MARTIAL Vanessa a donné procuration à Rose-Marie MARCHAL et TRAMONT Jean a donné procuration à SACRE Thierry.

SECRETAIRE : SONNINO Marie.

OBJET : BAIL LOCATION POUR EXTENSION DES LOCAUX ADMINISTRATIFS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA TENAREZE

Monsieur le Président expose que la mise en œuvre du schéma de mutualisation, et notamment la création du service commun – secteur ADS, nécessite d'augmenter la surface des locaux administratifs de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

Pour ce faire, il est proposé de prendre à bail une partie des locaux occupés jusqu'alors par la société DiaSys France situés au 2 rue Barlet à Condom.

La Communauté de Communes de la Ténarèze louera à la SCI POLES IMMO des locaux administratifs d'une surface totale d'environ 197 m² pour un montant mensuel de 1 500 € HT/mois (hors charges) pour une durée initiale de 2 ans.

La contiguïté de ces locaux avec les actuels bureaux de la Communauté de Communes de la Ténarèze permettra d'optimiser le fonctionnement des services.

Il convient donc de décider de la réalisation de ce bail et d'autoriser Monsieur le Président à signer ce dernier.

Envoyé en préfecture le 11/06/2015

Reçu en préfecture le 11/06/2015

Affiché le

SLOW

ID : 032-243200417-20150602-2015_04_15-DE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

OUI l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de la réalisation de ce bail dans les conditions susvisées.

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires dans le cadre de cette opération.

Pour extrait conforme le 8 juin 2015.

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Maire de Condom,

Gérard DUBRAC